

toujours conforme à ses principes contribuoit infiniment à maintenir l'ordre public. Quand il n'étoit point occupé ailleurs par devoir, c'étoit au pied des autels qu'il falloit le chercher. Ainsi, il continuoit de vérifier ces touchantes & mémorables paroles écrites au comte de Trauttmansdorff, en réponse à une lettre du 28 Octobre 1789. „ Je ne me suis pas „ absenté un instant de mon diocèse, ne m'occupant que des devoirs de mon ministère, „ & levant sans cesse les mains au ciel pour „ conjurer le Dieu de la paix de ramener la „ tranquillité publique, & d'empêcher sur-tout „ l'effusion du sang humain. „ (a)

Mais ce qui assure particulièrement à l'illustre prélat la reconnoissance de la Belgique, c'est la fin des disputes théologiques qui commençoient à diviser & inquiéter l'université de Louvain, & qui delà menaçoient toutes les écoles du pays, & pouvoient altérer l'enseignement public & l'instruction chrétienne des peuples. La *Déclaration* du cardinal-archevêque a ramené le calme, la concorde, l'unanimité. Et à ne considérer même la chose que politiquement, c'est pour un état quelconque un bien précieux que la tranquillité & l'union des esprits en matière de doctrine religieuse. Cette *Déclaration* ayant été fortifiée depuis par l'approbation du souverain Pontife & l'adhésion des évêques; les Etats de toutes les provinces Belges l'ayant reçue avec un empressement & des expressions dignes de leur

---

(a) Voyez cette lettre dans le Journ. du 1 Déc. 1789, p. 535.